DEPARTEMENT DE L! AISNE @ 280

DEMANDE DE SCOLARISATION HORS DE LA COMMUNE DE RESIDENCE (1) DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

. durant l'année scolaire
(demande de dérogation à établir obligatoirement pour une première inscription, quel que soit le niveau dans la commune de résidence)
□ en école maternelle (2) dans la commune de : □ en école élémentaire (2) Ecole souhaitée :
NOM de l'enfant : ADRESSE du domicile familial : Prénom : Date de naissance : Nom des parents (3) : N° de téléphone :
ACTIVITE PROFESSIONNELLE (ou préciser l'employeur) (4) - du père : Lieu d'exercice : Lieu d'exercice :
Ecole fréquentée au cours de la présente année scolaire : Ecole :
MOTIF justifiant la demande d'inscription hors de la commune de résidence (5):
Avez-vous l'intention de demander l'inscription de l'enfant à la restauration scolaire ? Oui (2) Non (2)

- (1) Voir notice ci-jointe.
- (2) Mettre une croix dans la case concernée.
- (3) S'il est différent de celui de l'élève.
- (4) Barrer la mention inutile dans le cas où seul l'un des parents à l'enfant à sa charge (divorce, séparation, décès, etc...). Indiquer éventuellement « sans profession ».
- (5) Joindre obligatoirement les pièces justificatives nécessaires : attestation de travail des parents, certificat médical, attestation de garde d'enfant, etc.

1 - AVIS de la Directrice ou du Directeur de l'école de la commune de résidence :
·
A, le
·
Signature
2 - AVIS du Maire de la commune de résidence :
2 11110 de l'adité de la commune de l'écologie :
☐ ACCORD pour la scolarisation de l'enfant hors de la commune (cet accord implique l'accord de la commune de résidence pour la participation aux frais de scolarisation de l'enfant hors de la commune).
☐ REFUS de dérogation pour la scolarisation de l'enfant hors de la commune.
Motif du refus:
Mod du folds

A, le
Signature
The state of the s
3 - Vu et transmis, l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de la commune d'accueil :
A, le
Signature
4 DECICION 1 MAIDE 1 1
4 - DECISION du MAIRE de la commune d'ACCUEIL :
☐ ACCORD pour la scolarisation dans la commune de
L'enfant sera inscrit dans l'école (Nom et Adresse):
REFUS de scolarisation dans la commune de
Motif du refus:
TTOOLI CIN I VALUE 1997 19

.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
A, le,
Le Maire,

Notice relative à la demande de scolarisation shors de la commune de résidence

જા છુ.

- A. Les parents adressent leur demande revêtue de l'avis du Directeur de l'école de résidence au Maire de la commune de résidence.
- B. Le Maire de la commune de résidence transmet la demande à l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de la commune d'accueil.
- C. L'Inspecteur de l'Education Nationale transmet la demande *pour décision* au Maire de la commune d'accueil.
- D. Le Maire de la commune d'accueil notifie sa décision :
 - 1. Aux parents.
 - 2. Au Directeur de l'école de résidence.
 - 3. Au Directeur de l'école demandée.
 - 4. A l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de la commune d'accueil.
 - 5. Au maire de la commune de résidence.

E. Recours:

Si la décision est contestée, l'arbitrage de Monsieur le Préfet peut être demandé dans les deux mois par le Maire de la commune de résidence, le Maire de la commune d'accueil ou par les parents ou tuteurs légaux de l'enfant.

Le Préfet statue après avis de l'Inspecteur d'Académie.